

Le bizutage :

Histoire d'un rituel entre brimades et traditions

Brigitte Largueze est Chargée d'études en sciences sociales à RES (Recherche et Sociétés), 7 rue du Perche, 75003 Paris.

Traditions et mise en scène identitaire

Dans de nombreuses formations¹ de l'enseignement supérieur et dans les classes préparatoires aux concours des grandes écoles existe et se transmet un système de traditions qui constitue en soi un phénomène culturel complexe, spécifique à chaque école ou formation car chacune y appose une marque distinctive. Son action a des effets discriminants réels à travers la production de normes particulières, de valeurs et de marques identitaires. Elle est ouverte par un ensemble de rites et d'épreuves conduits par les anciens sur les nouveaux élèves.

Ce processus cérémoniel se compose de diverses étapes intégratives où le novice est mis à l'épreuve pour finalement être réhabilité au cours d'une cérémonie et coopté dans la "famille" des anciens.

Sur cette conformation de base se greffe une mise en scène identitaire où la construction de l'apparence joue un rôle important autant lors du processus cérémoniel que par la suite lorsque le novice devient membre à part entière du groupe. Ainsi les modifications successives de l'apparence, tant chez les bizutés que chez les bizuteurs, visibilisent les différentes phases du déroulement rituel et en deviennent les métaphores.

À l'issue des mises à l'épreuve par lesquelles le novice a prouvé qu'il acceptait la règle du jeu en se pliant aux exigences du nouveau groupe d'affiliation, les membres dominants l'accueillent parmi eux. Comme signe de cette intégration, l'ex-novice reçoit au cours d'une cérémonie, ou a le droit de porter, une marque distinctive et codifiée signalant cette nouvelle appartenance.

Historicité du rituel

Les pratiques de bizutage que nous observons encore à l'heure actuelle et qui inaugurent par leur "désordre" chaque nouvelle rentrée scolaire sont les derniers signes éparpillés d'une "mémoire longue" de la culture estudiantine.

Dès le XIII^e siècle, l'affirmation corporatiste de l'université s'est accompagnée de valeurs et de normes propres à la différencier et engendrant des comportements spécifiques accrus d'autant par l'autonomie qui lui fut accordée. Le milieu étudiantin était isolé des autres, moins par son âge que par sa mentalité propre, ses mœurs et coutumes². Sa structure en "nations" regroupait les étudiants selon leur origine nationale ou régionale. Le fonctionnement interne des "nations" les apparentait à des confréries et des obligations de solidarité en liaient les membres. Chaque nation élisait des représentants, les "prieurs", choisis parmi les étudiants les plus anciens, auxquels était accordé un pouvoir hiérarchique. Dans ce contexte, l'intégration des nouveaux membres était soigneusement réglementée. Connus sous des appellations différentes selon les époques ou selon l'implantation géographique de l'université³, un rituel d'entrée à la violence codifiée était imposée au nouveau venu.

L'analyse historique des traditions étudiantes est instructive car elle permet d'identifier des invariants encore observables à notre époque. Ce rituel lié à une classe d'âge, celle des jeunes gens, participait à l'élaboration de la cohésion du groupe étudiant — cohésion renforcée par une identité des occupations, une même utilisation du temps et un regroupement dans un lieu spécifique. Ce temps était celui d'une transition : il s'agissait de passer de l'âge d'adolescence à celui d'homme à travers une phase d'apprentissage souvent longue constituée par les années

d'études et qui marquait une coupure nette dans l'existence. La séparation avec le milieu familial consacrait l'entrée du jeune étudiant dans un monde masculin où l'affirmation des valeurs viriles était non seulement admise mais obligatoire.

Dans l'ancienne France, la violence codifiée des adolescents n'était pas réservée aux seuls étudiants. L'effervescence juvénile était canalisée, comme le décrit A. Van Genne⁴, à travers "l'organisation réglementée des classes d'âge successives". Abbaye de jeunesse, basoche, bachelierie — ces regroupements hiérarchisés de jeunes gens célibataires, avec à leur tête un chef élu, jouaient un rôle déterminant dans l'organisation des fêtes basées sur la transgression sociale tels que le Carnaval, la fête de mai ou les charivaris. Ces manifestations suscitaient des réactions hostiles dans la société civile et il arrivait qu'elles soient combattues par les autorités et l'église.

La violence ritualisée s'exprimait souvent à travers des activités guerrières euphémisées — rivalités entre bandes, opposition aux autorités et aux forces de police — mais elle était circonscrite dans un espace-temps précis et conduisait rarement à des pratiques déviantes continues. Ce temps où "jeunesse passait" prenait fin à l'entrée dans l'âge adulte dont la frontière était le service militaire ou le mariage.

De la même façon, pour l'étudiant, la période transitoire constituée par les études s'achevait par l'entrée dans le champ professionnel et bien souvent, la participation au pouvoir et à l'honorabilité. La parenthèse que constituait cette phase liminaire permettait une rupture dans le mode de comportement et revêtait deux aspects : elle était à la fois une période de liberté débarrassée des contraintes familiales et pas encore assujéti aux contraintes professionnelles mais elle était aussi une période d'apprentissage aux valeurs du groupe d'accueil. La forme hiérarchique de celui-ci et le pouvoir de ses membres reposaient sur la notion d'ancienneté. Aux anciens, donc, était dévolue l'initiation des nouveaux venus à qui ils faisaient subir une suite codifiée d'épreuves et de brimades dont la violence physique n'était pas exclue. Au terme de ce jeu cérémoniel, le jeune étudiant devait s'acquitter d'une dîme destinée à financer des libations générales puis il était coopté par le groupe des anciens.

Épreuves, travestissement mais aussi activité festive et conduite euphorique constituent un ensemble de traits coutumiers - liés à une classe d'âge - dont la pérennité à travers les siècles est incontestable. D'autres aspects sont également repérables tels que la hiérarchie basée sur l'ancienneté qui structure le groupe, les valeurs de virilité, la subversion de l'ordre adulte et la dérision de l'ordre scolaire.

La réprobation sociale qui entoure le bizutage apparaît aussi ancienne que sa pratique comme le montre, par exemple, ce commentaire indigné d'Erasmus⁵ : "C'est merveille de voir tomber à un tel degré de folie des jeunes gens adonnés aux études libérales, mais c'est plus grande merveille que ces dérèglements soient approuvés par les gouverneurs de la jeunesse. Des inepties d'une telle ignominie et d'une telle cruauté, on les couvre du nom de tradition, comme si une tradition pernicieuse était autre chose qu'une erreur invétérée, que l'on doit extirper avec d'autant plus de zèle qu'elle s'est plus largement répandue". Et le débat pour ou contre le maintien d'un tel rituel existait déjà. Ainsi Luther⁶ prenait position en se déclarant favorable à cette initiation dont il vantait les avantages : c'est, disait-il, un prologue aux difficultés que l'étudiant rencontrera dans la vie. Cette logique de la mise à l'épreuve tout autant que la dénonciation des violences, psychologiques ou physiques, constituent les thèmes d'un débat toujours actuel.

La permanence de cette tradition peut sembler étonnante car le monde scolaire et étudiant ne constitue pas un isolat. Il est parcouru par toutes les interrogations que soulèvent l'évolution des mentalités et la société lui assigne des fonctions précises qui, elles-mêmes, changent selon les époques afin de suivre cette évolution. Aussi, pour en comprendre la pérennité, faut-il s'interroger sur la fonction sociale de ce rituel, souvent difficilement déchiffrable de l'extérieur et difficile aussi à objectiver par ses propres acteurs.

La prise de possession du novice par les anciens

Quelles que soient les formes ou l'intensité du bizutage, très variables selon les époques et les écoles, son processus reste identique. La séparation physique du reste de la communauté inaugure une période où s'orchestre la mort sociale des novices, la perte d'identité se

matérialisant à travers diverses humiliations. Cette mise à mort symbolique précède l'accès à un nouveau statut. Il suit en fait les trois phases du rite de passage : séparation, marge (ou liminarité) puis agrégation.

La séquence initiale, qui lance le rituel, et dont l'appellation "prise en main" évoque bien le caractère impératif (pas de tergiversations, l'assentiment de l'autre est ignoré) nécessite quelques artifices ou "recettes" pour réussir. Le contrôle du groupe des nouveaux s'opère surtout par un effet de surprise (d'où l'importance du "secret" qui entoure la plupart des bizutages), celui-ci se construit par l'utilisation et la combinaison de plusieurs registres :

- la brutalité du changement des codes d'interactions (insultes, ordres aboyés, langage rendu incompréhensible par la déformation des mots, intonation faussée, tournures argotiques),
- l'illusion de force que produit un groupe structuré et organisé : chaque ancien donne l'impression d'avoir un rôle précis et de suivre une logique d'ensemble. Les nouveaux, eux, ne se connaissent pas,
- le déguisement derrière lequel se cache les anciens et qui amplifie le sentiment de déréalisation.

Avant d'acquiescer un nouveau statut et d'être agréé dans le groupe des anciens, le novice n'existe plus en tant qu'être reconnu, il est objet. Son corps est instrumentalisé par les anciens. Il leur appartient et devient surface dont on dispose : il est remodelé, littéralement retillé (coupe des cheveux ou des poils pubiens).

Les épreuves imposées ne sont pas que simulacres gratuits : le courage, le sang-froid, l'endurance physique et morale sont des qualités mises à l'épreuve dans l'espace du rituel. Ceci se joue dans une ambiance d'agressivité et à travers une violence qui, même si elle est mimée (avec toute la distance que cela implique) a, de toute façon, un coût exorbitant en matière de liberté individuelle et de respect de l'intégrité corporelle.

Mais il faut bien souligner que durant la période liminaire ces notions n'ont plus cours et ne peuvent donc être invoquées comme références. C'est à travers la transgression temporaire des normes de conduite reconnues par la société civile que s'établit le plein pouvoir de l'ancien.

Dans le même temps, la forme même de la transgression est en interaction étroite avec le système culturel d'appartenance, c'est "l'envers du décor". Cet envers est un miroir où se dévoile l'imaginaire du groupe à travers rôles institués, comportements adoptés et valeurs prônées.

La liminarité, en tant que période transitionnelle, permet au groupe d'exprimer, de mettre en jeu et en mouvement, ce qui est (et doit être) habituellement caché. Dans cet espace bien délimité du rituel, où existe un avant et un après, un début et une conclusion, une autre réalité est mise en place qui, par la suite, sera pour la plupart définitivement enfouie.

La "prise en main" et la période de marge doivent donc être mises en regard avec la conclusion du rituel, ou "baptême", qui célèbre la réhabilitation du novice et son admission dans le groupe des anciens. La prise en compte du contexte est indispensable pour comprendre la "métamorphose" qu'opère le rituel à travers une "technique traumatique" ⁷ délibérément provoquée.

Pierre Clastres⁸, s'interroge dans "La société contre l'État" sur la fonction de la souffrance et sur la prise de possession du corps de l'initié :

"(...) Presque toujours, le rite initiatique passe par la prise en compte du corps des initiés. C'est, immédiatement, le corps que la société désigne comme espace seul propice à porter le signe d'un temps, la trace d'un passage, l'assignation d'un destin. A quel secret initie le rite qui, pour un moment, prend complète possession du corps de l'initié ? (...) Pourquoi faut-il que le corps individuel soit le point de rassemblement de l'éthos tribal, pourquoi le secret ne peut-il être communiqué que moyennant l'opération sociale du rite sur le corps des jeunes gens ? Le corps médiatise l'acquisition d'un savoir, ce savoir s'inscrit sur le corps".

Pour Clastres "Un homme initié, c'est un homme marqué (...) La société imprime sa marque sur le corps des jeunes gens" car "le corps est une mémoire" et "la marque dit assurément leur appartenance au groupe".

Les brimades supportées lors des rituels de bizutage n'ont rien de comparable aux souffrances endurées par les jeunes indiens que décrit Pierre Clastres et bien sûr le contexte culturel d'une société sans écriture est fondamentalement différent de la nôtre. Pourtant cette mise en

relation apporte un éclairage différent sur plusieurs aspects qui sont le plus souvent incompris ou ignorés.

À la “prise en main” des anciens, les nouveaux élèves pourraient opposer un refus catégorique. Pourtant, lors de cette première séquence (et les anciens font souvent part de leur étonnement devant la docilité et l'apparente passivité des bizuths), il est exceptionnel d'observer un rejet du rituel. “Qui ne dit mot, consent” fait remarquer Clastres et il est clair que beaucoup, parmi les élèves de première année, sont au courant de ce qui se met en place et se préparent à l'affronter⁹. Et ce n'est pas seulement parce qu'ils sont obligés de l'accepter mais parce qu'ils acceptent de l'affronter.

Ceci permet de mieux comprendre la dimension “épreuve probatoire” du rituel : on se prouve à soi-même que l'on est capable de faire face tout en explorant certaines limites et on donne des preuves au groupe des anciens sur sa volonté d'affiliation. Mais plus que l'effet d'endurance, c'est l'appartenance au groupe qui est ainsi construite, contrôlée, marquée sur les corps et qui donne sens aux épreuves subies.

Le degré d'élaboration de la séquence finale, celle de l'agrégation, varie selon les écoles. Un bizutage long laisse le temps de mettre au point une cérémonie de réconciliation plus formalisée qu'un seul repas festif. Mais on peut également penser que la durée plus longue favorise une plus grande ampleur des pratiques coercitives et nécessite donc une “réparation” symbolique plus importante.

La séquence finale est souvent désignée sous l'appellation “baptême”. Et même si la forme reste parodique, de nombreux éléments viennent renforcer l'analogie avec le baptême religieux : l'immersion du novice dans l'eau ou le sang, dont il est relevé par le parrain, le contact physique de la main de l'ancien sur la tête ou l'épaule, contact qui s'accompagne de paroles consacrées, la présence de cierges ou de torches, la solennité des chants et le festin qui s'ensuit. L'entrée dans une famille scolaire¹⁰ ou l'instauration de liens de parrainage ou de marrainage renvoient également à la symbolique du baptême religieux.

La séquence de réconciliation est toujours présente et cette constance montre bien l'objectif final du rituel qui est la fabrication d'un lien social entre anciens et nouveaux élèves. Ce lien peut se formaliser par la cooptation dans une famille rituelle ou rester informel et ne se manifester qu'à travers une relation désormais amicale. Dans ce cas, les nouveaux élèves sont souvent invités à participer aux activités du Bureau des Élèves (dans lequel ils prendront la relève des anciens l'année suivante), de la Corpo et dans les facultés où l'Ordre de la Faluche est implanté, les faluchards profiteront de la bonne ambiance finale du bizutage pour assurer la publicité de la faluche d'autant qu'ils sont en général les principaux boute-en-train de la séquence festive.

Le changement d'apparence

Pour la totalité des bizutages observés, l'ancien modifie son apparence physique habituelle, même si cette modification est infime et résulte seulement d'un détail plus appuyé qu'à l'ordinaire. Cette modification est toujours faite en harmonie et en accord avec le reste du groupe. Même quand la plus grande liberté est laissée à l'imagination et à l'inventivité, un bizuteur ne peut aller contre les codes et les normes reconnus implicitement par le groupe sans s'exposer à une exclusion ou une mise à l'écart.

Selon les écoles, cette modification de l'apparence varie d'un extrême à l'autre, de l'hyper-correction vestimentaire au débraillé méticuleusement construit, du seul port distinctif d'un couvre-chef aux effets déstabilisateurs d'un grimage et d'un déguisement inquiétants.

Une “guerre des signes” illustre les stratégies distinctives des différents groupes en lice. Car si les anciens doivent se démarquer des nouveaux, à l'intérieur même du groupe des anciens existe des relations hiérarchisées entre simples bizuteurs, “lieutenants”, chefs de bizutage. A cette hiérarchie interne au groupe des bizuteurs se superpose un second système de classement se référant au temps de formation déjà accompli, donc au nombre d'années passées dans la formation.

Le changement de l'apparence du novice, imposé et non choisi à la différence du groupe des anciens, a aussi la fonction du masque, mais les messages délivrés sont différents tout autant que le théâtre intérieur des sentiments. La dégradation de l'aspect physique crée une frontière

qui isole du reste de la société civile et permet d'identifier rapidement et sans erreur les êtres liminaires. Elle permet aussi de se fondre derrière une apparence commune au groupe des bizuths. Cet aspect participe à l'élaboration du sentiment d'appartenance au groupe et dissout dans le collectif ce qui pourrait être insupportable appliqué à un seul individu. L'apparence du bizuth est donc à la fois discriminante et signalétique (à l'instar des exclus et parias) mais elle est appliquée à l'ensemble du groupe. De la même façon qu'une marque vestimentaire commune relie tous les membres initiés du groupe, une même apparence disqualifiante associe les nouveaux élèves.

On se rend compte en fait que dans la mise en scène du rituel, le rôle accordé à l'apparence et à sa modification est une illustration visuelle des différents messages que les anciens font parvenir aux nouveaux élèves. Ces messages sont en correspondance avec le déroulement du processus cérémoniel mais également avec les codes culturels du groupe.

Ces codes culturels sont directement liés à la formation suivie et leur effet discriminant est renforcé par les caractéristiques de l'école (son statut, son niveau de recrutement, la valeur du diplôme délivré,...) et l'origine sociale des élèves. La hiérarchie qui traverse le champ des formations de l'enseignement supérieur apparaît toujours en filigrane dans le rituel. Car celui-ci n'est pas seulement dirigé sur le groupe, il distille vers l'extérieur certains éléments visant à informer le reste de la société d'une part de l'initiation en cours et d'autre part que la participation de l'école à ce rituel la rattache au groupe des écoles de l'excellence.

Mais ces écoles précisément, s'écarteraient de la "noblesse d'état", cherchent à rétablir la bonne distance en abandonnant pour plusieurs d'entre elles¹¹ (celles précisément au sommet de la hiérarchie) ce rituel trop visible et trop banalisé en le remplaçant par un "week-end d'intégration" dans un hôtel de prestige ou un voyage coûteux réunissant anciens et nouveaux. Cette stratégie de démarcation motivée par "l'urgence, dans ce nivellement généralisé, de ne pas se perdre dans la similitude, de se retrouver une différence, de se construire une distinction"¹² éteint ainsi au sommet cet effet d'hysteresis qui semble parcourir, dans la durée, le recours au rituel.

Malgré tout, les traditions élaborées par ces écoles ont constitué un modèle. Elles ont été copiées, réinvesties et dans ce mouvement même modifiées et adaptées au contexte spécifique de chaque formation ou école les ayant adoptées. Des empreintes, souvent ténues mais parfois explicites, sont ainsi repérables aussi bien dans les pratiques, le vocabulaire, la succession des séquences que dans les modifications de l'apparence.

En démocratisant l'accès à l'enseignement supérieur par un recrutement social plus ouvert, les lignes de partage entre classes sociales n'ont évidemment pas été abolies mais se sont déplacées. L'élévation du niveau de formation a contribué à la diffusion d'un rituel considérée comme une marque distinctive et valorisante. Dans le même temps et sous l'action conjuguée de l'imitation du rituel qui le dévalue et de sa remise en cause par une campagne de dénonciation, certaines formations - notamment des écoles de commerce - ont choisi de le remplacer par un "week-end d'intégration", au coût élevé, dont la dimension conviviale n'exclut pas quelques "plaisanteries" dont les nouveaux font l'objet. Ce changement de stratégie - mis en place d'un bizutage puis son remplacement - peut s'opérer sur un temps court (moins de dix ans) et montre bien l'instrumentalisation du rituel.

Ce rituel est inexistant dans ce qui est actuellement désigné comme "l'université de masse" et qui absorbe les deux tiers des nouveaux bacheliers. Les étudiants de première année - beaucoup plus souvent d'origine populaire qu'auparavant - bénéficient de peu d'accompagnement dans l'apprentissage des normes et règles du jeu qu'implique l'entrée à l'université. La mise en place d'expériences de tutorat dans certaines facultés a tenté de combler l'absence totale de relations entre les différents niveaux d'études. Ainsi, des vacations sont proposées aux étudiants de deuxième cycle pour exercer la fonction de tuteur auprès des étudiants de première année qui le souhaitent. De cette façon, l'institution formalise ce qui a été, à d'autres périodes, de l'ordre de la tradition et où l'entraide scolaire était accordée à celui qui, après avoir subi l'initiation, était coopté par le groupe des anciens.

1)

Notre observation directe des traditions étudiantes et rituels de bizutage concerne l'ENSAM, l'École Sainte-Geneviève, l'ESSCA, l'ESIAE, l'ENSAIS, l'ESITE, l'École Boule, l'École des Mines de Paris, l'École nationale de la marine marchande à Marseille, la faculté de médecine de Strasbourg, la faculté de pharmacie de Marseille, le Cercle de Médecine de la faculté de Mons, différents cercles facultaire de l'ULB à Bruxelles...

2)

Guenée (Simone), Les universités françaises des origines à la révolution, Paris, Picard, 1982

3)

“La bienvenue” à l'université de Toulouse au XVe siècle, “la purge du béjaune” décrite par Erasme en 1506 ou “la déposition” à l'université de Strasbourg vers 1550.

4)

Van Gennep (Arnold), Manuel de folklore français contemporain, tome I, Paris, Picard, rééd. 1982

5)

Erasme, Réflexions sur l'art, l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie, Paris, Robert Laffont, 1992 (Collection “Bouquins”)

6)

cité par Berger (Denise), “Iconographie et histoire des mentalités. Le bizutage dans les universités allemandes du XVe au XVIIIe”, in Nouvelles de l'estampe, 1990, n°109

7)

“Le traumatisme possède la singulière capacité de métamorphoser l'être humain. Dans ce but, il procède en modifiant brutalement, non pas les contenus psychiques, mais les contenants - “les enveloppes”. De ce point de vue, la “logique traumatique” peut être décrite en termes de métamorphose (...). On peut dire qu'une métamorphose est d'autant plus radicale qu'elle décompose l'organisation précédente en éléments discrets plus petits, avant d'organiser une nouvelle forme”, Tobie Nathan, “L'art de renaître. Fonctions thérapeutiques de l'affiliation au moyen du traumatisme sexuel”, in : n° spécial “Marques sexuelles” de la Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie, n°18, 1992, pp. 15-35

8)

Clastres (Pierre), *La société contre l'État*, Paris, Ed. de Minuit, 1974 (voir notamment le chapitre intitulé "De la torture dans les sociétés primitives")

9)

Ceci est encore plus clair quand le rituel n'a plus un caractère obligatoire mais relève de la servitude volontaire.

10)

Larguèze (Brigitte), "Le but du rituel. Bizutage et parenté scolaire", in *Dialogue*, 1995, n° 127

11) Comme l'École Polytechnique, l'École Centrale, HEC...

12)

Perrot (Philippe), "Simplicité et démocratisation" in *Ethnologie française*, XIX, 2, 1989, p. 140-144

Le bizutage : une affaire d'État

Initiation secrète des futures élites, le bizutage a trop longtemps été un sujet tabou au sein de l'Éducation nationale. Sous prétexte de tradition, un silence prudent couvrait les pires abus, et bien rares étaient ceux qui se risquaient à porter plainte à la suite de violences – tant les plus hauts responsables de l'État regardaient ces « plaisanteries » d'un œil mi-amusé, mi-nostalgique de leur propre passé. Mais la prise de conscience a succédé à la passivité : avec l'instauration d'un « délit de bizutage » et la mise en place de campagnes d'information et de prévention, les autorités ont, ces deux dernières années, radicalement changé d'attitude. Histoire d'un nouveau regard...

« C'est aux Arts et Métiers il y a vingt-cinq ans bientôt que j'ai compris, une fois pour toutes, comment une société devenait totalitaire. Comment des gens "normaux", gais, intelligents, sympathiques, ouverts, pouvaient (...) se transformer en brutes et, dans un autre contexte, probablement en tortionnaires. Comment leurs victimes, tout aussi "normales" au départ, pouvaient devenir une foule amorphe et soumise, tolérant l'inacceptable. C'est là que j'ai compris combien notre vernis civilisé était mince et fragile. » (un ingénieur, cité par Libération)

Année après année, les bizutages se suivent et se ressemblent : processus imposés au nom de l'acquisition d'une « identité collective », d'une « prise de contact » entre anciens et nouveaux, d'une transmission de « valeurs ancestrales ». Incontournables dans certains établissements et certaines UFR, ces pratiques s'accompagnent régulièrement d'atteintes graves à la dignité humaine – qualifiées de « dérapages » pour démontrer leur caractère accidentel – rapportées par les journaux, puis vite oubliées. Sans aller jusqu'aux cas extrêmes, humiliations, privations de sommeil ou de nourriture et insultes sont monnaie courante et découlent naturellement de la mise en scène d'un rapport de domination, de soumission jouant majoritairement sur le consentement passif de nouveaux élèves qui n'aspirent qu'à l'intégration ; et, aux marges, sur les menaces d'exclusion de ceux qui ne se plieraient pas au « rituel » d'assimilation. Une exclusion aux conséquences parfois lourdes : ainsi aux Arts et Métiers, ceux qui fuient l'« usinage » se voient bannir de la toute-puissante Société des « Gadz'arts » (27 000 ingénieurs en activité au sein des plus grands corps de l'État), et notamment de l'annuaire des anciens et des possibilités de stage, donc des principaux dispositifs d'insertion professionnelle.

La relative discrétion des voix s'élevant contre ces actes a longtemps été de rigueur. Mais la rentrée 97/98 a marqué un tournant dans la perception « officielle » du phénomène avec la publication par le ministère de l'Éducation nationale de son « instruction concernant le bizutage », tandis que le gouvernement déposait à l'Assemblée un projet de loi faisant du bizutage un délit. Parallèlement, de graves incidents survenus au mois d'octobre de la même année dans deux centres des Arts et Métiers ont entraîné leur fermeture provisoire, prouvant ainsi l'évolution des mœurs sur ces chatouilleux sujets : l'année précédente, les seules réactions étaient venues d'une université allemande menaçant de remettre en cause son programme d'échange d'élèves au vu de la particulière dureté des sévices imposés. Signée des ministres Claude Allègre et Ségolène Royal, l'« instruction concernant le bizutage » du 12 septembre 1997 expliquait : « Chaque année, le ministère de l'Éducation nationale est informé de vexations, d'humiliations, de brimades ou d'actes dégradants imposés à des élèves ou des étudiants. Ces pratiques de bizutage, présentées par leurs adeptes comme un rite initiatique, ne sauraient durer. [...] Il apparaît en effet que très souvent, de jeunes élèves ou étudiants se plient à des traditions présentées comme un puissant vecteur d'intégration et se résignent à effectuer ou à subir certains actes, par crainte de représailles [...] Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle occulte les pratiques d'intégration parfaitement louables effectuées dans certains établissements auprès des nouvelles promotions et fondées sur des valeurs telles que l'amitié partagée, l'effort au service d'une noble cause, l'humour, la réalisation d'une mission à caractère humanitaire ou tout simplement la générosité. »

La circulaire rappelait ensuite les dispositions législatives déjà existantes et dont pouvaient relever certains sévices couramment pratiqués lors des bizutages : violences entraînant une incapacité de travail (celle-ci pouvant tout à fait « résulter d'un état de choc ou de stress lié aux contraintes subies ») ; violences avec préméditation dont peuvent être accusés les organisateurs des « festivités » ; agressions sexuelles ; non-assistance à personne en péril ou non-dénonciation de mauvais traitements ou privations infligés à une personne particulièrement vulnérable... En conclusion, les ministres appelaient de leur vœux la fin des pratiques de bizutage, indiquant que « seule la fermeté permettra de mieux assurer la dignité des élèves ou des étudiants, et d'éviter que les plus fragiles d'entre eux ne renoncent à des études ou ne recourent aux pires extrémités telles que le suicide, pour échapper à des pratiques d'un autre âge. »

La campagne de presse qui accompagna la mise à l'ordre du jour de la question au parlement permit aux organisations syndicales étudiantes de faire entendre leur voix. Dès le mois de septembre, la FAGE minimise les conditions et les conséquences du bizutage, pour en retenir la fête, la camaraderie, la rencontre. Critiquant le projet de loi, soutenant les « Gadz'arts » à Aix, elle n'en prône pas moins une « intégration respectueuse », la fin des pressions sur ceux qui refusent de s'y plier, la responsabilité des élus et des associations dans la mise en œuvre d'un accueil intelligent des nouveaux élèves : « toute forme d'atteinte à la dignité humaine est à réprover ». L'Unef-ID quant à elle accuse les administrations qui ferment les yeux ou favorisent les exactions, et les associations étudiantes qui en sont responsables : « il n'y a pas de bizutage intelligent », assène-t-elle, argumentaires et tracts à l'appui.

Quant aux dispositions législatives présentées par la ministre de la Justice, il leur fallut pour voir le jour plus de huit mois de navettes entre le Sénat et l'Assemblée nationale. La loi du 17 juin 1998 « relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs », crée alors un « délit de bizutage » ainsi formulé à l'article 225-16-1 du Code pénal : « hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 50 000 F d'amende. » L'article 225-16-3 instaure quant à lui la responsabilité pénale des personnes morales en la matière : ce sont ainsi des associations ou des établissements qui pourront être rendus coupables de tels agissements, et non plus seulement de simples individus.

Quelles que soient les limites de cette loi – qui n'aborde pas la question du bizutage à l'armée ou en prison par exemple –, on y notera la volonté de s'attaquer non aux seuls « dérapages » (violences et agressions sexuelles, déjà répréhensibles par ailleurs) mais bien aux fondements

du problème, aux mécanismes qui régissent le bizutage dans ses principes mêmes : modèle de la fusion niant l'identité de l'individu, cohésion du groupe fondée sur le bouc émissaire, actes humiliants de soumission aux « anciens »... Autant d'éléments qui seront repris à la rentrée 1998, avec la mise en place d'une campagne d'information et de prévention : l'Éducation nationale publie une affiche portant les mots « Non au bizutage – maintenant il y a une loi pour briser la loi du silence », tandis qu'une cellule « SOS violences » est mise en place, dotée d'un numéro azur permettant de « donner une réponse rapide aux actes de bizutage qui pourraient se produire » et de signaler les situations délictuelles aux divers services de l'État – rectorats, police, justice.

Il est évident que ces dispositifs, s'ils sont essentiels, ne suffiront pas à faire disparaître les pires pratiques du bizutage, tant sont lourds la tradition et les conservatismes en vigueur çà et là. Ils ne combleront pas non plus le compréhensible besoin d'intégration des « nouveaux » au sein des écoles et des universités, débarquant bien souvent sans transition en milieu inconnu et parfois déroutant. C'est là que les associations étudiantes ont un rôle fondamental à jouer, un rôle crucial pour rénover les méthodes et les conditions d'accueil dans leurs filières : réfléchis, intelligents, les week-ends ou soirées d'intégration sont un atout incomparable en termes de rencontres, de vie sociale et même de réussite scolaire. Et des actions d'utilité publique peuvent apporter un « plus » solidaire, écologique, citoyen à l'initiative — à condition que chacun y participe à égalité, anciens et nouveaux, sans ségrégation, sans bouc émissaire. Sans garde-chiourme.

1)

Notre observation directe des traditions étudiantes et rituels de bizutage concerne l'ENSAM, l'École Sainte-Geneviève, l'ESSCA, l'ESIAE, l'ENSAIS, l'ESITE, l'École Boule, l'École des Mines de Paris, l'École nationale de la marine marchande à Marseille, la faculté de médecine de Strasbourg, la faculté de pharmacie de Marseille, le Cercle de Médecine de la faculté de Mons, différents cercles facultaire de l'ULB à Bruxelles...

2)

Guenée (Simone), Les universités françaises des origines à la révolution, Paris, Picard, 1982

3)

“La bienvenue” à l'université de Toulouse au XVe siècle, “la purge du béjaune” décrite par Erasme en 1506 ou “la déposition” à l'université de Strasbourg vers 1550.

4)

Van Genep (Arnold), Manuel de folklore français contemporain, tome I, Paris, Picard, rééd. 1982

5)

Erasme, Réflexions sur l'art, l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie, Paris, Robert Laffont, 1992 (Collection “Bouquins”)

6)

cité par Berger (Denise), “Iconographie et histoire des mentalités. Le bizutage dans les universités allemandes du XVe au XVIIIe”, in Nouvelles de l'estampe, 1990, n°109

7)

“Le traumatisme possède la singulière capacité de métamorphoser l'être humain. Dans ce but, il procède en modifiant brutalement, non pas les contenus psychiques, mais les contenants - “les enveloppes”. De ce point de vue, la “logique traumatique” peut être décrite en termes de métamorphose (...). On peut dire qu'une métamorphose est d'autant plus radicale qu'elle décompose l'organisation précédente en éléments discrets plus petits, avant d'organiser une nouvelle forme”, Tobie Nathan, “L'art de renaître. Fonctions thérapeutiques de l'affiliation au moyen du traumatisme sexuel”, in : n° spécial Marques sexuelles” de la Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie, n°18, 1992, pp. 15-35

8)

Clastres (Pierre), La société contre l'État, Paris, Ed. de Minuit, 1974 (voir notamment le chapitre intitulé “De la torture dans les sociétés primitives)

9)

Ceci est encore plus clair quand le rituel n'a plus un caractère obligatoire mais relève de la servitude volontaire.

10)

Larguèze (Brigitte), "Le but du rituel. Bizutage et parenté scolaire", in Dialogue, 1995, n° 127

11)

Comme l'École Polytechnique, l'École Centrale, HEC...

12)

Perrot (Philippe), "Simplicité et démocratisation" in Ethnologie française, XIX, 2, 1989, p. 140-144